

Cayenne, le 29 mai 2018

COMMUNIOUÉ DE PRESSE

ELECTIONS EUROPEENNES: MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES OUTRE-MER

Le Sénat a adopté, après l'Assemblée Nationale, le projet de loi qui rétablit une circonscription nationale unique aux élections européennes, mettant ainsi fin au découpage en 8 euro-circonscriptions.

Plusieurs élus ont accusé ce texte de porter atteinte à la représentation des outre-mer en supprimant une circonscription ultramarine qu'ils jugent indispensable. Dans les débats, sa conservation a été envisagée avant d'être écartée pour des raisons constitutionnelles.

Mais soyons clairs, la circonscription outre-mer, loin de représenter équitablement tous les territoires ultramarins au Parlement européen, a longtemps avantagé les départements les plus peuplés. Pour preuve, 3 eurodéputés réunionnais ont ainsi été élus en 2004 avant que l'on décide en 2009 de répartir les sièges attribués dans la circonscription entre trois sections (Atlantique, Océan Indien, Pacifique) sans que la représentativité des territoires les moins peuplées n'en sorte pour autant renforcée.

En effet et de manière très concrète, avec quelques 90 000 inscrits sur les listes électorales en Guyane, comment un candidat guyanais pourrait-il espérer son élection lorsque la Guadeloupe et la Martinique comptent plus de 300 000 électeurs chacun. Nous ne pouvons blâmer nos concitoyens de voter pour leur candidats locaux

Au final, les rares fois où une personnalité guyanaise a obtenu un siège au Parlement européen remontent précisément à l'époque où la liste unique nationale prévalait.

Il faut donc le dire, le retour à une circonscription unique met fin à une circonscription outre-mer imparfaite.

Un important travail reste néanmoins à mener avec les formations politiques. Par le choix et l'ordonnancement de leurs candidats, ce sont à elles que revient en effet la responsabilité d'intégrer les problématiques ultramarines dans le débat national sur l'avenir de l'Europe et de présenter en position éligible des candidats issus de ces territoires.

Georges PATIENT, Sénateur

Antoine KARAM, Sénateur